

Sous-munitions dans le viseur

ARMEMENT • *Le Conseil des Etats approuve l'interdiction des armes à sous-munitions. Si le National confirme, la Suisse devra détruire son important stock dans les huit ans.*

MICHAËL RODRIGUEZ

Tristement célèbres depuis la guerre du Vietnam, les armes à sous-munitions devraient être bientôt prohibées par la Suisse. Le Conseil des Etats a approuvé hier la ratification de la Convention d'Oslo, qui interdit l'usage, la fabrication et le commerce de ces explosifs. Fait remarquable, il a pris cette décision à l'unanimité. Lors de la procédure de consultation, l'UDC s'était pourtant opposée à l'interdiction et le PLR avait émis de sérieuses réserves.

Si la Chambre du peuple suit la tendance, la Suisse sera tenue de détruire son stock de sous-munitions dans les huit ans, avec une possible rallonge de quatre ans. «L'emploi des armes à sous-munitions a des conséquences humanitaires particulièrement lourdes», a souligné hier la ministre des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey. Le tir de ces engins libère un essaim de bombes de petit calibre, qui provoquent des ravages sur plusieurs hectares. Beaucoup n'explorent pas en percutant le sol et sèment la mort dans les populations bien après la fin des conflits.

Convention d'Oslo

L'armée américaine avait fait un usage massif des armes à sous-munitions durant la guerre du Vietnam. Plus récemment, l'OTAN en a employé au Kosovo (1999), les Etats-Unis en Irak (2003) et Israël au Liban (2006). Ce dernier conflit a relancé les discussions internationales en vue d'une interdiction, débouchant sur la Convention d'Oslo en 2010. La Suisse serait le 62^e pays à la ratifier, alors que 109 Etats l'ont signée mais pas encore ratifiée. Les plus gros producteurs d'armes à sous-munitions - Chine, Etats-Unis, Inde, Israël et Russie notamment - font bande à part.

Les conséquences pour la Suisse? Elles sont loin d'être insignifiantes, car les arsenaux helvé-

tiques regorgent d'armes à sous-munitions. «Il y en a des cavernes pleines», confie en marge du débat le sénateur Bruno Frick (pdc/SZ), président de la Commission de la politique de sécurité. «L'artillerie suisse n'a que ça, en tout cas à 98%.»

Fournisseur israélien

Ces engins ont tous été achetés entre 1991 et 1999 pour 652 millions de francs à la société Israel Military Industries (IMI), qui n'est autre qu'un fournisseur de l'armée israélienne. Selon la loi, l'importation de matériel de guerre ne doit pas contrevenir au droit international et aux intérêts du pays. En l'occurrence, les autorités suisses ont estimé que ces critères étaient respectés, indique Simon Plüss, responsable du dossier au Secrétariat à l'économie.

La Ruag, l'entreprise d'armement de la Confédération, a fabriqué certaines pièces des munitions achetées à IMI, et procédé à leur assemblage. Mais elle n'en a pas exporté, précise le porte-parole Jiri Paukert. La plupart de ces armes arriveront à leur date limite de conservation dans les dix à quinze ans. L'interdiction ne fera donc qu'accélérer leur destruction, prévue intégralement en Suisse.

Certains types de sous-munitions resteront toutefois autorisés, comme les armes dites «intelligentes», équipées d'un système de guidage. Lors de la négociation de la Convention d'Oslo, la Suisse avait milité en faveur de ces exceptions.

Artillerie «castrée»

Reste que certains, au sein de l'armée notamment, font grise mine. Sans sous-munitions, l'artillerie suisse ne sera plus qu'un «taureau castré», admet Bruno Frick. C'est pourquoi le Conseil des Etats a chargé hier le Conseil fédéral de présenter d'ici à fin 2013 un rapport sur l'avenir de l'artillerie. Avec peut-être, à la clé, l'achat de nouvelles munitions. I



En 2006, des armes à sous-munitions ont encore été utilisées au Liban. KEYSTONE

LE NERF DE LA GUERRE SERA TOUCHÉ

La modification de la loi sur le matériel de guerre, qui va de pair avec la ratification de la convention, comporte aussi un volet financier. Les investissements dans le secteur des sous-munitions seraient désormais prohibés. Idem pour les transactions indirectes (placements, achat d'actions) «si le but visé est de contourner l'interdiction du financement direct». «Cela sera impossible à prouver», critique Paul Vermeulen, fondateur de Handicap International. Ce dernier espère que le National corrigera le tir en biffant cette condition. Il se réjouit toutefois du signal donné par la Suisse, «un exemple pour les autres Etats.»

Autre bémol: les investisseurs fautifs ne pourront être punis que s'ils ont agi en connaissance de cause.

Pour que l'interdiction ne reste pas lettre morte, la Suisse devrait donc «contribuer activement à établir un répertoire international et public des entreprises qui produisent ces armes», a plaidé hier au Conseil des Etats Liliane Maury Pasquier (ps/GE).

Un rapport publié en juin dernier par des ONG accusait UBS et Credit suisse d'avoir investi en 2009 des dizaines de millions de dollars dans des entreprises fabriquant des sous-munitions. Les deux grandes banques ont assuré que des directives internes émises en 2010 prohibent désormais ces investissements. Selon le rapport, elles ont toutefois continué à acheter des actions après cette date, pour plus de 150 millions de dollars dans le cas d'UBS. MR